



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE LYS-HAUT-LAYON

CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2018, une consultation du public est ouverte en mairie de LYS-HAUT-LAYON, du vendredi 10 août 2018 au vendredi 7 septembre 2018 inclus à la suite de la demande formulée par Mesdames et Monsieur les gérants du GAEC DU BOIS GASNIER, afin d'être autorisé à de procéder à l'augmentation de la capacité de l'élevage avicole situé au lieu-dit « LES GARNIERES » - NUEIL-SUR-LAYON 49310 LYS-HAUT-LAYON, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2111-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de **LYS-HAUT-LAYON**, du **vendredi 10 août 2018 au vendredi 7 septembre 2018**, aux jours et heures suivants :

Août : lundi au vendredi de 9h à 12h30

Septembre :

Lundi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h

Mardi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h

Mercredi de 9h à 12h30

Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h

Vendredi de 9h à 16h

ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de **LYS-HAUT-LAYON** ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante : **pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr**.

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.